



CHALLENGE NATURE CIVRAISIEN

REGLEMENT 2013/2014

La participation au Challenge Nature Civraisien implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

1) Organisation

Le Challenge est placé sous l'égide de la Mairie de Civray.
Les épreuves sont organisées avec différents partenaires.

2) Epreuves

Le Challenge Nature Civraisien propose 3 courses

T SEC : course pédestre « Trail Semi-Ekiden Civraisien » le dimanche 10 novembre 2013
Partenaire : USC Handball

Course d'orientation : dimanche 13 avril 2014

ROC : raid multisports « Raid Orientation Civraisien » : samedi 24 mai 2014
Partenaire : UNSS, District sud Vienne

3) Participation

Le challenge est ouvert à tous selon les règlements de chaque épreuve. La participation est gratuite.

4) Classement

Pour être classé, il faut impérativement :

- ✓ Participer à deux épreuves minimum.
- ✓ Reprendre le même nom d'équipe pour les épreuves T SEC et ROC

Obligation de terminer la ou les courses pour marquer les points de participation et de classement.

Un classement homme et femme sera établi sur chacune des épreuves.

Les équipes mixtes auront les points correspondant au classement scratch Homme (*une équipe mixte finissant 1^{er} en mixte et 5^{ème} au scratch se verra attribuer 80 points par concurrents*).

Chaque course offre, pour les hommes et pour les femmes, un nombre de point comme suit :

Participation à une épreuve → 30 points

Classement → 1^{er} : 100 points, 2^{ème} : 95 points, 3^{ème} : 90 points, 4^{ème} : 85 points, 5^{ème} : 80 points, 6^{ème} : 75 points, 7^{ème} : 70 points, 8^{ème} : 65 points, 9^{ème} : 60 points, 10^{ème} : 55 points, puis de manière dégressive d'un point en un point.

Au-delà de la 64^{ème} place, chaque coureur marque un point.

Points BONUS : + 40 points pour une participation au défi XL du ROC
+ 10 points si le binôme reste le même pour les courses par équipe (T SEC et ROC)

En cas d'ex aequo, le coureur ayant participé aux 3 épreuves sera devant celui qui a participé à 2 épreuves. Ensuite si nécessaire le classement s'effectuera au meilleur des classements scratch.

5) Récompenses

Le challenge récompensera les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes toutes catégories confondues de l'addition des trois courses.

La présence ou la représentation des lauréats est obligatoire pour recevoir les lots.

La remise des prix aura lieu à l'issue de la dernière épreuve.

6) Jury

Le jury est composé de : GAUTRON Philippe, adjoints aux sports
PROVOST Olivier, responsable service des sports
MAGNAIN Thomas, directeur régional UNSS
CHAUVET Sébastien, président de l'USC Handball

Le jury veille au bon déroulement du challenge dans les règles éthiques du sport nature.

Tous litiges ou contestations sera examinés, les décisions du jury sont sans appel.

7) Responsabilité

Il est expressément indiqué que les coureurs participent au challenge sous leur propre et exclusive responsabilité. La participation aux épreuves sportives doit être conforme au règlement de chaque course.

8) Informations

Le règlement du challenge, chaque épreuve et toutes les informations sont sur le site internet : <http://www.civraysport.fr/>

9) Environnement

Le Challenge Nature Civraisien est placé sous le signe du respect de l'environnement et de la nature. Tout coureur ne respectant pas les règles de bonne conduite sera immédiatement disqualifié.

10) Droit à l'image

Les participants, accompagnateurs et public autorisent les organisateurs du Challenge Nature Civraisien à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, pris à l'occasion de leur participation sur tous supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires.